



CREAI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



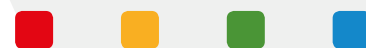
ANNUAIRE DES RESSOURCES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

pour personnes cérébro-lésées



Edition 2018

SOMMAIRE



La lésion cérébrale acquise, qu'est-ce que c'est ?	5
Quels dispositifs d'accompagnement en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ?	6
Missions des différents dispositifs en BFC	8
1/ Structures sanitaires	8
SSR spécialisés dans les affections du système nerveux	8
EVC-EPR	9
2/ Structures médico-sociales	9
SESSAD	9
IEM	9
SAVS	9
FH	10
FV	10
ESAT	10
SAMSAH	10
FAM	10
3/ Dispositif d'inclusion scolaire	11
ULIS	11
4/ Dispositifs d'accompagnement à la vie professionnelle	11
CPO	11
Comète France	11
UEROS	11
CRP	11
SAMETH	12
Cap Emploi	12
5/ Associations d'utilisateurs ou de familles	12
GEM	12
AFTC Bourgogne-Franche-Comté	13
Les amis de la Novelline	13
L'association Simon De Cyrène	13
France AVC	13
Liens et adresses utiles	14
Lieux de soins et d'accueil	15
1/ Structures médico-sociales spécifiques avec des places dédiées	15
Secteur médico-social / ENFANTS	15
Secteur médico-social / ADULTES	15
2/ Structures accueillant des personnes cérébro-lésées	16
Secteur sanitaire / ENFANTS	16
Secteur sanitaire / ADULTES	16
Secteur Médico-social / ENFANTS	17
Secteur médico-social / ADULTES	18
3/ GEM	19

Vous, ou un membre de votre famille, êtes **victime d'une lésion cérébrale.**

Vous (ou votre proche) pouvez bénéficier de **soins** et d'un **accompagnement personnalisé** pour tous les aspects de la vie sociale qui le nécessiteraient dans un parcours adapté au mieux à **vos (ses) besoins.**

Selon l'âge de survenue de la lésion cérébrale, vous (elle, il) pourrez bénéficier de différents services et structures.

Après une période nécessitant des soins soutenus et intensifs, parfois en réanimation ou en unité neuro-vasculaire, l'amélioration neurologique progressive va permettre l'admission dans un autre service hospitalier :

- Si un coma s'est installé, la phase de sortie de coma (éveil) est suivie dans un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) spécialisé dans les affections du système nerveux. La rééducation se met en œuvre pendant le séjour dans ce service.
- Si l'éveil du coma évolue vers un état végétatif persistant, l'orientation après quelques mois se fait vers un service spécialisé « EVC-EPR » (État Végétatif Chronique ou État pauci-Relationnel).

A la fin de la période de rééducation, la sortie du service de SSR s'appuie sur le **projet de vie** en lien avec l'âge de la personne cérébro-lésée et de ses **besoins de soins** et/ou de **compensation du handicap** qui se font jour après la lésion.

L'assistant du service social et les professionnels du service de rééducation peuvent vous accompagner. Le plus souvent, il sera nécessaire de faire des démarches auprès de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** pour bénéficier des moyens de compensation utiles à votre projet, sur le plan des aides humaines ou techniques.

Au sein de la MDPH, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pourra prononcer une orientation vers certaines structures médico-sociales : établissements ou services d'accompagnement, dispositifs d'inclusion scolaire individuels ou collectifs, services de formation ou d'insertion professionnelle et maintien dans l'emploi, ...

Des acteurs de secteurs différents (médico-social, social et sanitaire exerçant soit en établissement, soit en cabinet de ville) interviennent de concert selon le projet qui est mis en œuvre. **N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre médecin traitant, du médecin spécialiste, de l'assistant(e) social(e) et des associations de familles...** Ce sont des personnes sur lesquelles vous (elle, il) pouvez vous appuyer.

Vous trouverez dans ce livret un répertoire des ressources régionales de soins et d'accompagnement des personnes cérébro-lésées en Bourgogne-Franche-Comté.

LA LÉSION CÉRÉBRALE ACQUISE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un accident vasculaire cérébral (AVC), une anoxie (le cerveau est privé d'oxygène, dont il a besoin), une infection du système nerveux central, un traumatisme crânien au cours d'un accident de la route, de sport, d'une chute ou d'une agression peuvent être responsables d'une lésion plus ou moins importante du cerveau et être à l'origine d'une lésion cérébrale acquise.

Les personnes victimes d'une lésion cérébrale bénéficieront de soins initiaux (services d'urgences, de réanimation, unités neuro-vasculaires) puis de rééducation afin de retrouver une vie autonome.

Cependant, la blessure initiale peut entraîner un certain nombre de séquelles définitives pouvant gêner la personne dans sa vie quotidienne dans des proportions extrêmement variables d'une personne à une autre. On peut alors parler de **HANDICAP ACQUIS PAR LÉSION CÉRÉBRALE**.

Ces séquelles peuvent concerner les capacités MOTRICES et SENSORIELLES de la personne (paralysie, trouble de l'équilibre, gêne visuelle importante), mais également les capacités COGNITIVES de la personne, qui ne sont parfois pas immédiatement visibles et difficilement perçues par l'entourage.

D'où l'expression souvent utilisée de « **HANDICAP INVISIBLE** » qui peut concerner :

- la mémoire,
- la parole,
- des troubles de la reconnaissance,
- des difficultés d'adaptation de la personne à des situations nouvelles,
- un ralentissement, une rigidité,
- une distractibilité,
- une difficulté à anticiper, à organiser les événements, à les planifier,
- une fatigabilité intense,
- la modification du comportement ou du caractère.

Ce handicap touche la personne dans son corps mais aussi et surtout dans sa compétence à gérer son rapport à l'environnement. Il est susceptible de modifier plus ou moins largement la personnalité, le comportement, les centres d'intérêt, ce qui fait souvent dire à l'entourage que la personne « n'est ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre ».

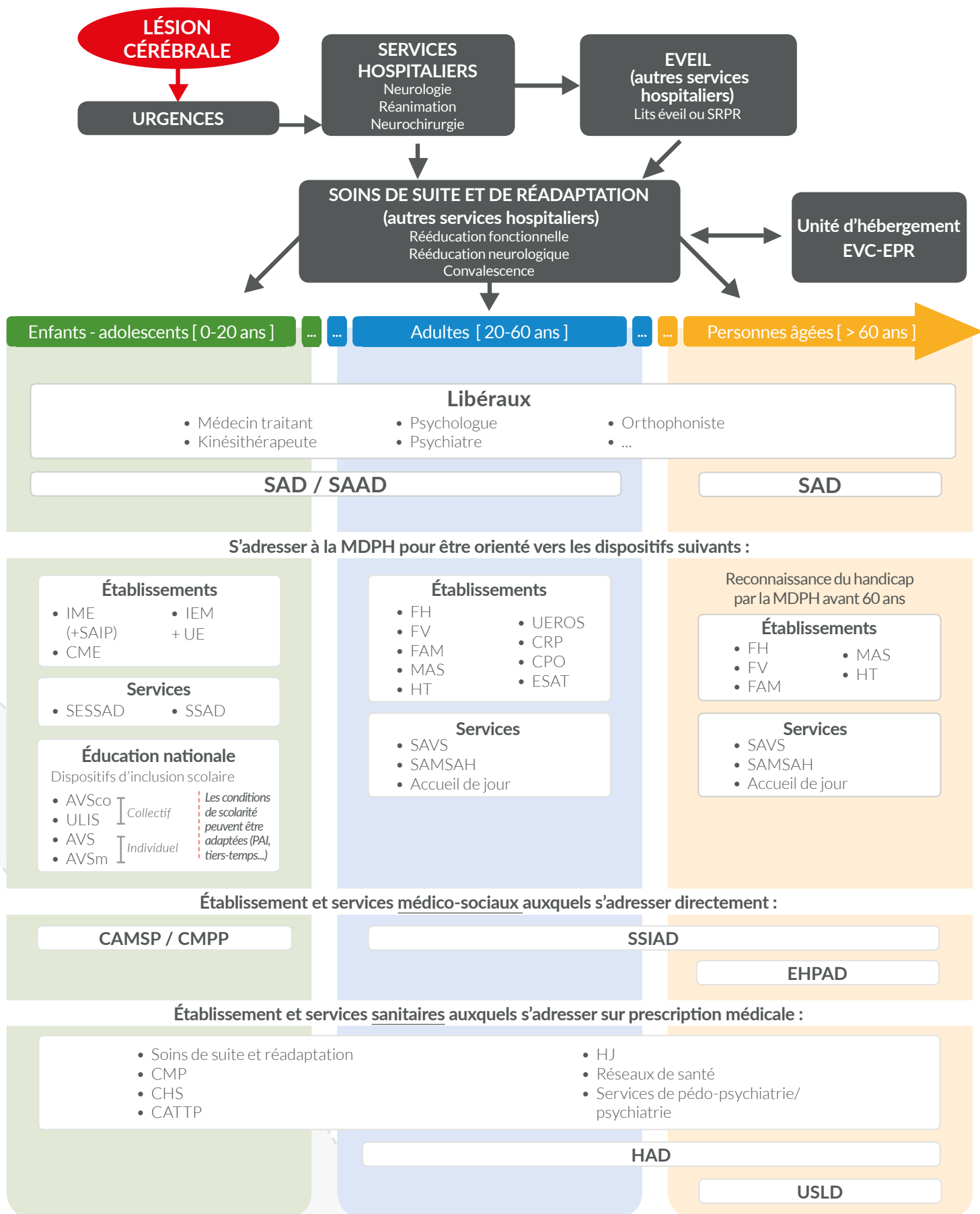
Les incidences touchent et perturbent l'ensemble de la vie familiale, sociale, relationnelle, affective et professionnelle.

La personne cérébralisée peut s'appuyer sur son expérience et ses acquis antérieurs à l'accident pour **réorganiser au mieux son existence et apprendre à vivre malgré la présence de séquelles**.






Cette démarche de longue haleine se fera avec l'entourage proche mais aussi parfois avec l'aide de professionnels : médecins, rééducateurs, psychologues et neuropsychologues, ergothérapeutes, travailleurs sociaux...

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

Vous trouverez ci-après un schéma représentant les dispositifs susceptibles de vous accueillir et de vous accompagner selon vos besoins.



ASPECTS DE LA VIE SOCIALE POUR LESQUELS LA PERSONNE PEUT AVOIR BESOIN D'AIDE (TECHNIQUE OU HUMAINE)

 ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la toilette • Aide à l'habillage • Aide pour les courses 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour les déplacements • ...
 LOGEMENT	ENFANTS <ul style="list-style-type: none"> • Domicile familial 	ADULTES <ul style="list-style-type: none"> • Appartements adaptés (individuels, collectifs...)
 SCOLARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarité aménagée 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'inclusion scolaire individuels ou collectifs
 PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Structures de maintien dans l'emploi • Aide à la recherche d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations • Adaptation du lieu de travail
 VIE SOCIALE ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de familles • Associations d'usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'entraide mutuelle (GEM) • Association de loisirs

LISTE DES SIGLES

AVSco : Auxiliaire de Vie Scolaire collective
AVSi : Auxiliaire de Vie Scolaire individuelle
AVSm : Auxiliaire de Vie Scolaire mutualisée
CAMPS : Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps-Partiel
CHS : Centre Hospitalier Spécialisé
CME : Centre Médico-Educatif
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique
CPO : Centre de Pré-Orientation
CRP : Centre de Rééducation Professionnelle
EHPAD : Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT : Établissement et Services d'Aide par la Travail
EVC-EPR : unité hébergeant des patients en

État Végétatif Chronique ou en État Paucirelationnel
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FH : Foyer d'Hébergement
FV : Foyer de Vie
HAD : Hospitalisation A Domicile
HJ : Hôpital de Jour
HT : Hébergement Temporaire
IEM : Institut d'Éducation Motrice
IME : Institut Médico-Educatif
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
SAAD / SAD : Service d'Aide ou d'Accompagnement À Domicile
SAIP : Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service Spécialisé d'Éducation et de Soins A Domicile
SRPR : Soins de Réadaptation Post-

Réanimation
SSAD : Service de Soins et d'Aide A Domicile
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
UE : Unité d'Enseignement
UEROS : Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Secondaire)
USLD : Unité de Soins de Longue Durée

MISSIONS DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ACCUEILLANT DES PERSONNES CÉRÉBRO-LÉSÉES

Les séquelles générées par la lésion cérébrale peuvent entraîner des limitations fonctionnelles susceptibles d'impacter fortement la vie quotidienne et sociale de la personne (vie à domicile, déplacements, travail...).

En effet, les déficiences (perte de fonctionnement moteur d'un bras, d'une jambe, difficultés à parler, à se rappeler, à se concentrer...) associées à un environnement partiellement ou non-adapté, peuvent limiter les capacités de la personne cérébro-lésée et restreindre sa participation sociale à certaines activités de la vie. L'interaction entre l'ensemble de ces éléments (limitations fonctionnelles, nature des déficiences et environnement plus ou moins adapté) créera une situation de handicap.

Dans chaque département, les MDPH ou les Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA) disposent d'équipes pluridisciplinaires en charge d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée en s'appuyant sur son projet de vie.

C'est alors la CDAPH qui prendra les décisions relatives à l'ensemble des droits de cette personne. Notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire d'une part, des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal pour son projet de vie d'autre part, et du plan de compensation.

En fonction de leur situation, les personnes cérébro-lésées auront besoin d'un accompagnement spécifique au sein de structures médico-sociales ou sanitaires : un accompagnement thérapeutique, éducatif, social... par un service dédié qui se déplacera à domicile et sur les différents lieux de vie de la personne, ou par un accueil de la personne au sein d'un établissement spécialisé.

Vous trouverez ci-après les différentes modalités d'accompagnement ou d'accueil existantes en Bourgogne-Franche Comté qui peuvent être proposées aux personnes victimes d'une lésion-cérébrale.

1 / STRUCTURES SANITAIRES

SSR SPÉCIALISÉS DANS LES AFFECTIONS DU SYSTÈME NERVEUX

Les SSR sont des services d'hospitalisation au sein desquels des équipes pluridisciplinaires mettent en œuvre des soins médicaux, de rééducation et de réadaptation, spécialisés pour certains dans les affections neurologiques.

Ils disposent d'un personnel dédié et formé aux affections du système nerveux, dont des médecins de MPR (Médecine Physique et de Réadaptation), des neurologues, des infirmières, des assistantes sociales, des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des orthophonistes ou encore des psychologues.

> **Condition d'admission :**
Sur prescription médicale

> **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (Agence Régionale de Santé) et Assurance maladie

EVC-EPR (UNITÉ HOSPITALIÈRE HÉBERGEANT DES PATIENTS EN ETAT VÉGÉTATIF CHRONIQUE OU EN ETAT PAUCI-RELATIONNEL)

Le coma est la forme la plus sévère d'altération de la conscience. Il s'agit en général d'un état transitoire, durant au maximum quelques semaines. L'amélioration est lente et peut passer par d'autres états de conscience altérée, tels que l'état végétatif et l'état de conscience minimal.

- > **L'état végétatif** est défini par une ouverture spontanée des yeux, mais sans conscience. Certains mouvements réflexes sont possibles.
- > **L'état de conscience minimale (ou « état pauci-relationnel »)** est défini par une ouverture des yeux avec une conscience « partielle » possible, mais insuffisante pour qu'une communication fonctionnelle puisse s'établir. On observe souvent certains gestes non réflexes, notamment une poursuite visuelle.

Si l'amélioration ne se poursuit pas on parle d'**État Végétatif Chronique (EVC)** ou d'**Etat Pauci Relationnel (EPR)**, selon l'évolution.

2 / STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

SESSAD (SERVICE SPÉCIALISÉ D'ÉDUCATION ET DE SOINS A DOMICILE)

Quelle que soit leur spécialisation, ces services adaptés aux **enfants ou adolescent** handicapés apportent aux familles conseils et accompagnement ; ils favorisent l'intégration scolaire de l'enfant et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion scolaire collectif.

IEM (INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE)

Ces établissements prennent en charge des **enfants ou adolescents** dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

SAVS (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE)

Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes **adultes** handicapées par un accompagnement adapté favorisant l'apprentissage, le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Ils apportent :

- > Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence
- > Un accompagnement social en milieu ouvert pour un apprentissage à l'autonomie

- > **Condition d'admission :**
Sur prescription médicale
- > **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS) et Assurance maladie

- > **Condition d'admission :**
Orientation par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- > **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS) et Assurance maladie

- > **Condition d'admission :**
Orientation par la CDAPH
- > **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS) et Assurance maladie

- > **Condition d'admission :**
Orientation par la CDAPH
- > **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
Conseil Départemental / Département

FH (FOYER D'HÉBERGEMENT)

Ces foyers ont pour objet d'héberger des **adultes** handicapés qui travaillent (le plus souvent) en ESAT, dont le degré d'autonomie est insuffisant pour leur permettre de vivre seules.

Dans la pratique, ces foyers ont développé des formules variées d'accueil, allant des structures collectives à des appartements disséminés dans le tissu urbain, en passant par des petites structures de quelques appartements regroupés sur un même site.

Ces diverses formules permettent aux résidents de développer leurs compétences sociales.

FV (FOYER DE VIE)

Ces foyers d'hébergement s'adressent aux **adultes** handicapés ne pouvant pas travailler en ESAT qui, pour autant, ne relèvent pas d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) ou d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Des activités y sont proposées. Il existe également des formules d'accueil de jour, ou temporaire.

ESAT

ÉTABLISSEMENT ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Les ESAT accueillent des personnes handicapées **adultes** dont la CDAPH a constaté que les capacités de travail ne leur permettent ni de travailler dans une entreprise ordinaire, ni dans une entreprise adaptée, ni pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Que ce soit momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel.

Les ESAT leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

SAMSAH (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS)

Les SAMSAH associent les missions des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et celles d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins.

FAM (FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ)

Ces foyers accueillent à temps plein ou en accueil de jour des **adultes** lourdement handicapés ne justifiant pas la prise en charge complète par l'assurance maladie, mais nécessitant néanmoins un suivi médical régulier.

> Condition d'admission :

Orientation par la CDAPH

> Autorité de contrôle et de tarification / Financement :

Conseil Départemental

Le prix/jour est arrêté par le président du Conseil Départemental ; il est financé par la personne elle-même, et à défaut par l'aide sociale du département (sous condition de ressources).

> Condition d'admission :

Orientation par la CDAPH

> Autorité de contrôle et de tarification / Financement :

Conseil Départemental

Le prix/jour est arrêté par le président du Conseil Départemental et il est financé par la personne elle-même (ou, à défaut, par l'aide sociale du département, sous condition de ressources).

> Condition d'admission :

Orientation par la CDAPH

> Autorité de contrôle et de tarification :

État (ARS)

> Statut des travailleurs :

Ne bénéficiant pas du statut de salarié, ils perçoivent une rémunération garantie de 55% du SMIC minimum (5% ESAT et 50% État au titre des aides au poste).

> Financement :

Budget de l'activité sociale de l'État et budget de production et de commercialisation de l'ESAT

> Condition d'admission :

Orientation par la CDAPH

> Autorité de contrôle et de tarification :

État (ARS) pour les soins et département pour l'accompagnement

> Financement :

Aide sociale départementale pour l'accompagnement (forfait accompagnement) et Assurance maladie pour la partie soin (forfait soin)

> Condition d'admission :

Orientation par la CDAPH

> Autorité de contrôle et de tarification :

État (ARS) pour les soins et département pour l'hébergement

> Financement :

Par la personne elle-même ou, à défaut l'Assurance Maladie pour les soins et l'Aide sociale départementale, pour l'hébergement

3 / DISPOSITIF D'INCLUSION SCOLAIRE

ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE)

Les ULIS sont des petites unités au sein des écoles, collèges ou lycées, dédiées aux élèves handicapés. Elles comprennent au maximum 12 élèves, encadrés par des enseignants spécialisés. Pour certains enseignements, les élèves sont néanmoins intégrés au sein d'une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins, permettant, le plus souvent, la scolarisation avec les autres élèves.

Ce dispositif répond ainsi aux préconisations de la loi handicap de 2005 qui précise « que le parcours de formation des élèves en situation de handicap doit se dérouler prioritairement en milieu scolaire ordinaire ».

> **Condition d'admission :**
Orientation par la CDAPH

> **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS et Éducation Nationale) / Assurance maladie et collectivités locales

4 / DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE PROFESSIONNELLE

CPO (CENTRE DE PRÉ-ORIENTATION)

Ces centres ont pour vocation de permettre à la personne accueillie d'élaborer et de s'approprier un projet d'orientation professionnelle qui tienne compte de sa situation professionnelle, de son handicap, de ses aspirations et de ses capacités, des perspectives d'emploi dans une activité ou un bassin d'emploi donnés.

> **Condition d'admission :**
Orientation par la CDAPH

> **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS) / Assurance maladie

COMÈTE FRANCE

L'association COMÈTE FRANCE s'adresse aux patients hospitalisés dans les établissements adhérents de SSR spécialisés en rééducation, et pour lesquels la pathologie (liée à la survenue d'un accident, d'une maladie ou à son aggravation) remet en cause le retour à l'emploi, en milieu ordinaire de travail.

Un accompagnement personnalisé est proposé à la personne, pour lui permettre de préparer pendant son séjour hospitalier, son retour au travail. En Bourgogne-Franche Comté, les établissements CRF DIVIO (Dijon) et BRETEGNIER (Héricourt) adhèrent à Comète France.

UEROS (UNITÉ D'ÉVALUATION ET DE RÉENTRAÎNEMENT ET D'ORIENTATION SOCIO-PROFESSIONNELLE)

Les UEROS ont pour mission de proposer aux personnes atteintes d'une lésion cérébrale acquise : une évaluation approfondie des séquelles et des capacités, un réentraînement adapté et une aide à l'élaboration d'un projet d'orientation et d'insertion sociale et/ou professionnelle.

> **Condition d'admission :**

Orientation par la CDAPH.

Sans orientation de la CDAPH, deux autres conditions sont possibles :

- L'évaluation ciblée sur la pertinence d'une orientation UEROS
- Le suivi professionnel renforcé et l'accompagnement à l'accès ou au maintien dans l'emploi (en complémentarité avec les opérateurs de l'insertion).

> **Autorité de contrôle et de tarification/ financement :**

État (ARS) / Assurance maladie

CRP (CENTRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE)

Les centres de rééducation professionnelle proposent des formations qualifiantes et un accompagnement médico-social adaptés.

La formation qualifiante peut être précédée d'une préparatoire, pour permettre à la personne éloignée de l'emploi de s'inscrire progressivement dans une démarche active de reclassement professionnel et d'atteindre les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation.

> **Condition d'admission :**
Orientation par la CDAPH

> **Autorité de contrôle et de tarification / Financement :**
État (ARS) / Assurance maladie

SAMETH (SERVICE D'APPUI AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS)

Le SAMETH intervient pour aider à la recherche puis à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi de la personne reconnue travailleur handicapé. Il s'adresse aux salariés de droit privé ou public et à leurs employeurs, et aux travailleurs indépendants (exploitants agricoles, professions libérales, artisans, chefs d'entreprise...).

Ce service, après avoir analysé le contexte de l'environnement professionnel (attentes de l'entreprise, poste de travail...) et la situation de la personne, aidera à identifier et mettre en œuvre des solutions partagées (aide au maintien dans l'emploi, aménagement de poste, aides techniques ou humaines, formation professionnelle...).

> Condition d'admission :

Demande en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les formalités de reconnaissance s'effectuent auprès de la CDAPH

> Financement :

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH)

CAP EMPLOI

Les CAP EMPLOI sont présents dans chaque département. Ils apportent un service de proximité aux employeurs et aux personnes handicapées adultes et pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.

Leurs conseillers apportent ainsi aide et conseils à la fois aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail (suivi de la personne, appui aux montages de dossiers administratifs, informations et accompagnement sur les dispositifs existants pour préserver l'emploi du salarié en cas d'aggravation du handicap...), et aux employeurs privés ou publics (aménagement de poste de travail, formation, tutorat, montage de dossiers AGEFIPH...).

> Condition :

Être victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle avec une incapacité permanente partielle d'au moins 10%, ou être titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), ou être titulaire d'une pension ou carte d'invalidité, ou bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH).

> Financement :

Association pour la Gestion, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH), Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et Pôle Emploi.

5 / ASSOCIATIONS D'USAGERS OU DE FAMILLES

GEM (GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE)

Le GEM est une association d'usagers adhérents, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adultes cérébro-lésés tout en les aidant à reprendre confiance en eux. Ils décident ensemble des activités qu'ils souhaitent faire, épaulés par des animateurs salariés. Le GEM favorise l'entraide mutuelle entre personnes ayant vécu ou vivant une expérience de santé similaire afin de permettre une meilleure insertion dans la vie sociale, avec l'aide des pairs et des animateurs.

Le GEM ne se substitue pas aux structures médico-sociales et n'a pas pour mission la prise en charge des personnes ; il est une structure de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société. En ce sens, l'adhésion au GEM ne nécessite pas pour la personne concernée une reconnaissance du handicap par une décision de la CDAPH ou de toute autre instance spécialisée.

> Condition d'admission :

Aucune condition d'admission n'est requise si ce n'est l'adhésion au projet du GEM

> Financement :

L'ARS verse une subvention aux GEM avec lesquels elle a passé convention. Elle leur permet alors de recruter et de rémunérer un ou deux animateurs sensibilisés aux problématiques des personnes fréquentant ces GEM.

AFTC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBRO-LÉSÉS)

Cette association de familles a pour but la défense des intérêts moraux et matériels des victimes traumatisées crâniennes et/ou cérébro-lésées et ceux de leurs familles. Elle initie, encourage et facilite la mise en œuvre de toutes actions susceptibles d'y contribuer.

Dans cette perspective, elle s'est fixée pour objectifs de développer:

- des actions de communication, sensibilisation et mobilisation sur le « handicap invisible » et sa prise en charge ;
- l'accueil des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées et leurs familles sous forme de conseils personnalisés, de propositions d'événements conviviaux et de diverses actions d'aide aux aidants (groupes de paroles, bibliothèque de livrets...);
- des Interventions «Prévention Sécurité Routière» ;
- la création et la gestion de services et structures (UEROS, SAMSAH, GEM...).

LES AMIS DE LA NOVELLINE

Autour de parents touchés directement par le problème du logement des personnes cérébro-lésés en Bourgogne, en lien avec l'AFTC Bourgogne-Franche-Comté, familles, amis, citoyens-acteurs de la vie du bassin clunisois se sont regroupés en association pour élaborer, construire et mener à bien un projet d'habitat adapté et partagé en Saône-et-Loire, basé sur les modèles de « maisons des quatre ». Il s'agit de proposer un dispositif locatif innovant d'insertion en milieu ordinaire pour des personnes cérébro-lésées.

Dans cet habitat, chaque personne est chez elle, sans être seule, animé par un responsable de maison qui redonne du sens, qui accompagne et qui permet que chacun ait sa place dans cette vie communautaire. Parallèlement un lieu de socialisation a été développé à travers des ateliers (artistiques, sportifs, informatiques, audio-visuels....) qui sont des lieux où on redéveloppe les sens, et le sens de la vie.

L'ASSOCIATION SIMON DE CYRÈNE

L'association Simon de Cyrène, créée par des personnes handicapées et leurs proches, développe et anime des maisons partagées pour adultes cérébro-lésés. Bien plus qu'un hébergement, ce sont des lieux de vie et de partage fondés sur le « vivre ensemble ». En effet, dans ces maisons à taille humaine, les personnes handicapées et valides partagent la même vie dans une atmosphère familiale fondée sur la relation à l'autre, permettant ainsi à chacun de trouver sa place et s'épanouir. Afin de « vivre chez soi sans être seul », chaque personne dispose d'un studio au sein de ces maisons partagées.

En Côte-d'Or, il existe deux maisons partagées qui accueillent chacune : 6 résidents en situation de handicap, 3 salariés internes (1 responsable d'appartement et 2 assistants de vie internes), 3 volontaires en services civiques internes et 1 assistant de vie externe.

FRANCE AVC

Composée d'une Fédération et d'antennes régionales (dont plusieurs en Bourgogne-Franche-Comté), cette association d'aide aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC a été créée en 1998 avec plusieurs objectifs :

- informer le public, les pouvoirs publics et les médias sur les accidents vasculaires cérébraux,
- apporter une aide et un soutien aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC,
- aider à la formation des médecins et des personnels paramédicaux,
- aider à la recherche sur les AVC.

Il existe beaucoup d'autres associations d'usagers et de familles qui peuvent vous conseiller, vous orienter ou vous accompagner. La liste ci-dessus n'est donc pas exhaustive, de même que les liens et adresses utiles référencés ci-après.

Par ailleurs, un accompagnement et/ou une prise en charge en libéral est également proposée par les professionnels de santé, tels que les ergothérapeutes, les kinésithérapeutes, les psychomotriciens, les psychologues... Si leurs frais d'honoraires ne sont pas toujours pris en charge par l'Assurance Maladie, renseignez-vous auprès de votre MDPH ou de votre assurance.

LIENS ET ADRESSES UTILES

Handisport

Le handisport est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. On parle de sport adapté lorsqu'il s'adresse aux personnes ayant un handicap mental.



La Fédération Française Handisport (FFH) propose des sports dans différents domaines (sports de ballons, sports d'adresse, sports nautiques...).

Aussi, le Comité Handisport, affilié à la FFH, a pour missions :

- l'organisation, la coordination, le développement et la promotion des pratiques sportives pour les personnes avec un handicap physique, visuel ou auditif,
- la formation et le perfectionnement des cadres techniques,
- la représentation des associations sportives,
- le développement des liens entre associations sportives,
- l'incitation à la création de nouvelles associations handisport ainsi que leur promotion.

Le Comité Régional Handisport BFC peut vous renseigner sur tous les clubs et sections handisport de Bourgogne Franche-Comté.

www.handisport-franche-comte.org

Maison Régionale des Sports
3, avenue des Montboucons
25000 Besançon
03.81.51.63.22
bfc@handisport.org

Associations de loisirs et culturelles, organismes de vacances adaptées

Sortir, aller voir des spectacles, pratiquer des activités culturelles ou partir en vacances adaptées, autant d'activités importantes pour l'équilibre et la participation à la vie sociale de la personne.

Pour ce faire, plusieurs types d'aide peuvent être mobilisés pour faciliter l'accès aux loisirs et à la culture : des aides techniques de compensation des troubles moteurs avec des solutions ergonomiques de compensation du handicap (généralement proposées par des associations handisport) et des aides humaines destinées à stimuler, développer et encourager les loisirs.

Pour chaque département, vous pouvez vous adresser :

- à la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou de l'Autonomie (MDA)** qui dispose d'un service d'information qui vous renseigne,
- aux **Associations de Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés** qui connaissent les associations ayant une sensibilité particulière et accueillant des personnes cérébro-lésées.

Vie affective et sexuelle



Ce site Internet a pour vocation d'aborder des thématiques variées telles que le respect de la vie privée, les abus, la parentalité, la vie de couple, le corps et le désir, le consentement.

Il a été conçu pour répondre à toutes vos questions sur la Vie Affective et Sexuelle (VAS), que vous soyez en situation de handicap, un membre de la famille, un ami, un accompagnant ou un professionnel.

www.vas-handicap.fr

AFTC de Bourgogne Franche Comté



Par ailleurs, l'AFTC de Bourgogne Franche Comté a développé une collection de livrets d'informations à l'attention des aidants et familles de personnes victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une cérébro-lésion, dont un livret concernant la vie affective et sexuelle après une lésion cérébrale.

www.aftc-bfc.fr/traumacraniien/ressources-documentaires

LIEUX DE SOINS ET D'ACCUEIL

En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs structures sanitaires, médico-sociales, sociales et associatives prennent en charge, accueillent et accompagnent les personnes victimes d'une lésion cérébrale. Pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les structures et établissements du secteur sanitaire, les structures sont répertoriées en deux catégories :

- Ayant des places et/ou des services **spécifiques et dédiés aux personnes cérébro-lésées,**
- Accueillant des **personnes avec une déficience motrice et des troubles associés, dont les personnes cérébro-lésées.**

D'autres structures, non spécifiques, accueillent ou accompagnent néanmoins les personnes victimes d'une lésion cérébrale. Vous en trouverez la liste et les coordonnées auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ou de l'Autonomie (MDA).

1 / STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES SPÉCIFIQUES AVEC DES PLACES DÉDIÉES POUR LES PERSONNES CÉRÉBRO-LÉSÉES

Les structures médico-sociales recensées ci-après sont des établissements ou services spécifiques pour enfants ou adultes cérébro-lésés, ayant acquis une déficience grave du psychisme consécutive à une lésion cérébrale.

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL / ENFANTS

DPT	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET	AGE	NB PLACES
COTE-D'OR	SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile						
	SESSAD du Clos Chauveau	9 rue du Fort de la Motte Giron - Clos Chauveau	21000 DIJON	03.80.41.08.22 closchauveau@pep21.org	www.lespep.org	3-20 ans	15
	IEM - Instituts d'Éducation Motrice						
	IEM du Clos Chauveau	9 rue du Fort de la Motte Giron Clos Chauveau	21000 DIJON	03.80.41.08.22 closchauveau@pep21.org	www.lespep.org	3-20 ans	8

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL / ADULTES

DPT	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET	NB PLACES	
COTE-D'OR	SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés						
	SAMSAH MFB SSAM	2 rue des Aiguisons	21800 QUETIGNY	03.80.30.00.20 samsah@mfbssam.fr	www.bourgogne-sante-services.com	15	
DOUBS	SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés						
	SAMSAH AFTC Besançon	17 rue Pergaud	25000 BESANÇON	03.81.63.08.08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	23	
	SAMSAH AFTC Montbéliard	7 rue Georges Bizet	25200 MONTBÉLIARD	03.81.63.08.08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	17	
	UEROS - Unité d'Évaluation, de Réentrainement et d'Orientation sociale et Socio-professionnelle						
	UEROS AFTC Besançon	17 rue Pergaud	25000 BESANÇON	03.81.63.08.08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	20	
	FV - Foyer de vie						
	Accueil de Jour AFTC	17 rue Pergaud	25000 BESANÇON	03.81.63.08.08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	10	

JURA	SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés					
	SAMSAH AFTC	11 rue Aristide Briand	39000 LONS-LE-SAUNIER	03.81.63.08.08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	13
	ESAT - Établissement et service d'aide par le travail					
	ESAT Les ateliers de la chapelle	Chemin des Roussets	39110 SALINS-LES-BAINS	03.84.73.77.40 asmh.cat.salins@wanadoo.fr	www.saintmi-chellehaut.asso.fr	10
NIÈVRE	MAS - Maison d'Accueil Spécialisée					
	MAS Tour de Flore	2 rue de la Tour de Flore	39110 SALINS-LES-BAINS	03.84.73.06.89 mas.salins@wanadoo.fr	www.saintmi-chellehaut.asso.fr	13
HAUTE-SAÔNE	FAM - Foyers d'Accueil Médicalisé					
	FAM d'IMPHY / APF	7 rue Louis Pasteur	58160 IMPHY	03 86 90 79 00 foyer.imphy@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
	SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés					
	SAMSAH AFTC Vesoul	24 place Pierre Renet	70000 VESOUL	03 81 63 08 08 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr	10
YONNE	MAS - Maison d'Accueil Spécialisée					
	MAS La Mosaïque	4 rue Pierre Mendès France	70200 LURE	03 84 63 36 00 contact@mas-mosaïque.fr	www.fondation-arcenciel.fr	44
YONNE	SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés					
	SAMSAH APAJH/ACOR	8 rue Bellenave	89100 SENS	03.86.96.59.59 accueil.sams@ets89fedapajh.fr	www.acor.fr	8
	SAVS - Services d'Accompagnement à la Vie Sociale					
	SAVS Association ACOR	2 rue Auguste Morel	89100 SENS	03.86.83.34.51 orval-savs@orange.fr	www.acor.fr	8
	ESAT - Établissement et service d'aide par le travail					
	ESAT APF	13 rue de Madrid	89470 MONÉTEAU	03.86.46.82.77 esat.auxerre@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	25
	FAM Philippe Guillemant	2 Place de la Mairie	89140 LIXY	03.86.66.18.18 orval@wanadoo.fr	www.acor.fr	28

2 / STRUCTURES ACCUEILLANT DES PERSONNES CÉRÉBRO-LÉSÉES

Les structures médico-sociales ou sanitaires ci-après sont des établissements ou services accueillant des enfants ou adultes ayant une déficience motrice avec troubles associés, dont les personnes cérébro-lésées.

SECTEUR SANITAIRE / ENFANTS

DPT	ÉTABLISSEMENT	PÔLE OU SERVICE	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET
DOUBS	SSR - Soins de suite et de réadaptation					
	CRRF Les Salins de Bregilles	Service de SSR spécialisés dans les affections du système nerveux (enfants < 6 ans)	7 chemin des Monts de Bregille Haut	25000 BESANCON	03 81 65 86 60 crrfb@salinsdebregille.com	www.salinsdebregille.com
	CRRF Les Salins de Bregilles	Service de SSR spécialisés dans les affections du système nerveux (juvéniles entre 6 et 18 ans)	7 chemin des Monts de Bregille Haut	25000 BESANCON	03 81 65 86 60 crrfb@salinsdebregille.com	www.salinsdebregille.com

SECTEUR SANITAIRE / ADULTES

DPT	ÉTABLISSEMENT	PÔLE OU SERVICE	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET
CÔTE-D'OR	SSR - Soins de suite et de réadaptation					
	CRF DIVIO	Service de rééducation neurologique	12 rue Saint Vincent de Paul	21000 DIJON	03 80 42 45 45 crfdivio@cos-asso.org	www.cos-asso.org
	CHU Le Bocage	Service de rééducation neurologique (Pôle Rééducation Réadaptation)	23 rue Paul Gaffarel	21079 DIJON	03 80 29 33 71	www.chu-dijon.fr
	EVC-EPR Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel					
	Centre de convalescence gériatrique	Unité EVC-EPR	1 rue des Créots	21121 FONTAINE-LES-DIJON	08 26 30 48 48 fontaine.direction2@gsante.fr	www.centre-convalescence-geriatrique.com
	C.H. Châtillon	Unité EVC-EPR	2 rue Claude Petiet	21400 CHATILLON-SUR-SEINE	03 80 81 73 60 direction@ch-hco.fr	www.hopital-chatillon-sur-seine.fr

DOUBS	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CHRU Jean MINJOZ	Service de SSR spécialisés dans les affections du système nerveux	3 boulevard Fleming	25030 BESANCON	03 81 66 89 50	www.chu-besancon.fr
	CRRF Les Salins de Brégilles	Service de SSR spécialisés dans les affections du système nerveux	7 chemin des Monts de Bregille Haut	25000 BESANCON	03 81 65 86 60 crrfb@salinsdebregille.com	www.salinsdebregille.com
	Le Mittan (annexe du HNFC)	SSR spécialisé dans les affections du système nerveux	1 rue Henri Becquerel	25209 MONTBÉLIARD	03 81 98 87 13 dir-generale@hnfc.fr	www.hnfc.fr
	CH de Quingey	Service de SSR spécialisés dans les affections du système nerveux	Route de Lyon	25440 QUINGEY	03 81 54 66 00 crf.quingey@wanadoo.fr	www.chquingey.fr
<i>EVC-EPR Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel</i>						
	CRRF Les Salins de Brégilles	Unité EVC-EPR	7 chemin des Monts de Bregille Haut	25000 BESANCON	03 81 65 86 60 crrfb@salinsdebregille.com	www.ch-salinslesbains.fr
JURA	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CH Louis Pasteur	Service rééducation neurologique	Avenue Léon Jouhaux	39108 DOLE	03 84 79 80 80 direction.generale@ch-dole.fr	www.ch-dole.fr
	CH Salins	Service rééducation neurologique	rue des Barres	39110 SALINS-LES-BAINS	03 84 73 66 00 direction@ch-salinslesbains.fr	www.ch-salinslesbains.fr
<i>EVC-EPR - Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel</i>						
	CH Salins	Unité EVC-EPR	rue des Barres	39110 SALINS-LES-BAINS	03 84 73 66 00 direction@ch-salinslesbains.fr	www.ch-salinslesbains.fr
NIÈVRE	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CRF PASORI	Service de rééducation neurologique	9 Ter rue Franc Nohain	58200 COSNE-SUR-LOIRE	03 86 28 43 89 contact@pasori.fr	www.pasori.fr
	CHAN - Hôpital P. Beregovoy	Service de MPR (Médecine Physique et Réadaptation)	1, Boulevard de l'Hôpital	58033 NEVERS	03 86 93 72 50	www.ch-nevers.fr
HAUTE-SAÔNE	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CRF Ernest Bretignier Héricourt	CMPR	14 rue Dr. Gaulier	70400 HÉRICOURT	03 84 46 56 56 crf@bretignier.fr	www.fondation-arcenciel.fr
	CHI Haute-Saône (site de LURE)	Service de rééducation neurologique	37 avenue Carnot	70204 LURE	03 84 62 43 21 direction@chi70.fr	www.chi70.fr
	CRF Navenne	Service de rééducation neurologique	avenue Paul Morel	70000 NAVENNE	08 26 20 78 27 medical.secretariat@crf-navenne.com	www.groupe-accueil.com
<i>EVC-EPR Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel</i>						
	CRF Ernest Bretignier Héricourt	Unité EVC-EPR	14 rue Dr. Gaulier	70400 HÉRICOURT	03 84 46 56 56 crf@bretignier.fr	www.fondation-arcenciel.fr
YONNE	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CH du Tonnerrois		Chemin des Jumeriaux	89700 TONNERRE	03 86 54 33 00	www.gcs-syhn.fr
	<i>EVC-EPR Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel</i>					
	CH d'Avallon		1 rue de l'Hôpital	89200 AVALLON	03 86 34 66 00	www.gcs-syhn.fr
SAÔNE-ET-LOIRE	<i>SSR - Soins de suite et de réadaptation</i>					
	CH de Mâcon	Établissement Bel Air - Service de MPR (Médecine Physique et Réadaptation)	rue Chailly-Guéret	71000 MÂCON	03 85 27 53 52	www.ch-macon.fr
	CRRF Le Bourbonnais		7 rue de La Roche	71140 BOURBON-LANCY	03 85 89 64 00 bourbon@ugecam-bfc.fr	www.ugecam-bfc.fr
	Centre de MPR de Mardor	Mardor	CS 40001	71490 COUCHES	03 85 87 52 52 cmp.mardor@croix-rouge.fr	www.centredemedecine.com
<i>EVC-EPR Unité d'hébergeant des patients en Etat Végétatif Chronique ou en Etat Pauci-Relationnel</i>						
	CH de Mâcon	Établissement Bel Air	rue Chailly-Guéret	71000 MÂCON	03 85 27 53 52	www.ch-macon.fr

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL / ENFANTS

DPT	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET	ÂGE	Nb. PLACES
CÔTE-D'OR	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
	SESSAD du Clos Chauveau	9 rue du Fort de la Motte Giron - Clos Chauveau	21000 DIJON	03.80.41.08.22 clos-chauveau@pep21.org	www.lespep.org	3-20 ans	70
	<i>IEM - Institut d'Éducation Motrice</i>						
DOUBS	IEM - Instituts d'Éducation Motrice	9 rue du Fort de la Motte Giron - Clos Chauveau	21000 DIJON	03.80.41.08.22 closchauveau@pep21.org	www.lespep.org	3-20 ans	30
	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
JURA	SESSAD APF Besançon	1 chemin Français	25000 BESANCON	03.81.80.81.80 sessd25apf@wanadoo.fr	www.sessd25apf.fr	14-20 ans	15
	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
	SESSAD APF Lons	29B rue des Troupes	39000 LONS-LE-SAUNIER	03.84.86.12.60 sessd.lons-le-saunier@apf.asso.fr	www.apf39.blogs.apf.asso.fr		45
NIÈVRE	<i>IEM - Instituts d'Éducation Motrice</i>						
	SEM APF Lons	29B rue des Troupes	39000 LONS-LE-SAUNIER	03.84.86.12.60 sessd.lons-le-saunier@apf.asso.fr	www.apf39.blogs.apf.asso.fr		9
HAUTE-SAÔNE	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
	SESSAD-SSAD du Nivernais	225 route de Beauregard	58130 URZY	03.86.38.59.37 sessad.cse@adapei58.asso.fr	www.adapei58.asso.fr	3-20 ans	14
SAÔNE-ET-LOIRE	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
	SESSAD Handicap moteur / ADAPEI 70	18B rue Marcel Rozard	70000 FROTEY-LES-VESOUL	03.84.76.85.46 sessad.moteurs@orange.fr		0-20 ans	50
	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
TERRITOIRE DE BELFORT	SESSAD APF de St Rémy	5 rue Pierre Mendès France	71100 SAINT-REMY				35
	Annexe Le Creusot	21 rue Edouard Vaillant	71200 LE CREUSOT	03.85.97.04.80 sessd.apf71@wanadoo.fr	www.apf.asso.fr	3-20 ans	20
	Annexe Mâcon	177 rue Jules Colin	71000 MÂCON				20
TERRITOIRE DE BELFORT	<i>SESSAD - Services Spécialisés d'Éducation et de Soins A Domicile</i>						
	SESSAD La Pépinière APAJH	Rue Cuvrier	90000 BELFORT	03.84.22.12.24 sessad-apajh90@wanadoo.fr	www.apajh.org	0-20 ans	31
	<i>Dispositifs IEM - Instituts d'Éducation Motrice</i>						
	Dispositif IEM	8 rue Prairial	90000 ETUEFFONT	03.84.54.78.30 iem.belfort@apf.asso.fr	www.apf-diem-theresebonnayme.fr	Soins et accompagnement : 0-25 ans Scolarité, formation et insertion professionnelle : 15-25 ans Hébergement : 10-25 ans	90 jeunes (file active) 28 jeunes (file active) 45

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL / ADULTES

DPT	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET	Nb PLACES
COTE D'OR	<i>ESAT - Établissement et service d'aide par le travail</i>					
	ESAT Clothilde OROT	3, impasse du Montbouchard	21800 QUETIGNY	03.80.48.20.98 esat.quetigny@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	50
DOUBS	ESAT PEP 21	9, rue des Cortots	21121 FONTAINE LES DIJON	03.80.55.02.02 esat@pep21.org	www.lespep21.lespep.org	14
	<i>SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés</i>					
	SAMSAH de l'APF	7 rue Francis Wey	25000 BESANCON	03.81.40.11.90 samsah.besancon@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
	<i>FV - Foyer de vie</i>					
	Accueil de Jour APF	7 rue Francis Wey	25000 BESANCON	03.81.40.11.90 foyer-besancon@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
DOUBS	<i>MAS - Maison d'Accueil Spécialisée</i>					
	MAS de Quingey	Route de Lyon	25440 QUINGEY	03.81.63.79.79 mas.quingey@wanadoo.fr	www.chqingey.fr	40
	<i>FAM - Foyers d'Accueil Médicalisé</i>					
	FAM APF Besançon	7 rue Francis Wey	25000 BESANCON	03.81.40.11.90 foyer-besancon@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	15

JURA	<i>FV - Foyer de vie</i>					
	FV Le Colibri	50 rue Victor Lorain	39000 LONS LE SAUNIER	03.84.24.34.60 colibri-lons@wanadoo.fr	www.le-colibri.org	34
	<i>Village de répit pour les familles</i>					
	Village de répit Les Cizes	5 rue de Cizes	39170 SAINT LUPICIN	03.84.41.31.00 karine.mdl@hotmail.fr	www.vrf-lescizes.com	18
NIÈVRE	<i>SAVS - Services d'Accompagnement à la Vie Sociale</i>					
	SAVS APF	7 rue Louis Pasteur	58160 IMPHY	03.86.90.12.30 savs58.apf@wanadoo.fr	www.apf.asso.fr	44
	<i>SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés</i>					
	SAMSAH APF	7 rue Louis Pasteur	58160 IMPHY	03.86.90.79.09	www.apf.asso.fr	20
	<i>FV - Foyer de vie</i>					
	Résidences Les Marizys	15 rue Raoul Follereau	58200 LA MACHINE	03.86.50.92.00 residences@ae hm.marizys.fr	www.aehm.fr	24
	<i>FAM - Foyers d'Accueil Médicalisé</i>					
	FAM d'IMPHY / APF	7 rue Louis Pasteur	58160 IMPHY	03.86.90.79.00 foyer.imphy@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
YONNE	<i>FV - Foyer de vie</i>					
	FV Pr Marc GENTILINI (appartements relais)	23 rue des Salles	89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE	06.79.39.90.65	www.croix-rouge.fr	6
SAONE-ET-LOIRE	<i>SAVS - Services d'Accompagnement à la Vie Sociale</i>					
	SAVS APF	177 rue Jules Colin	71000 MACON	03.85.39.87.94 savs.charnay@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
	<i>SAMSAH - Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés</i>					
	SAMSAH APF	5 Rue Pierre Mendès France	71100 SAINT-REMY	03.85.97.04.85 samsah.le-creusot@apf.asso.fr	www.apf.asso.fr	20
	SAMSAH Association des IMC adultes de Saône-et-Loire	17 Place des Tulipiers	71 000 MACON	09.53.26.63.02 samsah.saugeraies@free.fr	www.imc71.com	15
	<i>FH - Foyer d'hébergement</i>					
	FH Les Saugeraies	286, avenue des Saugeraies	71000 MACON	03.85.20.29.52 imc.saugeraies@wanadoo.fr	www.imc71.com	20
	<i>ESAT - Établissement et service d'aide par le travail</i>					
	ESAT Les Saugeraies	286, avenue des Saugeraies	71000 MACON	03.85.20.29.52 imc.saugeraies@wanadoo.fr	www.imc71.com	26
	<i>FV - Foyer de vie</i>					
KORIAN Charnay	2 Rue du 8 Mai 1945	71850 CHARNAY LES MACON	03.85.32.85.00 korian.charnay@groupe-korian.com	www.groupe-korian.com	29	
FV Les Saugeraies	286, avenue des Saugeraies	71000 MACON	03.85.20.29.52 imc.saugeraies@wanadoo.fr	www.imc71.com	12	
<i>FAM - Foyers d'Accueil Médicalisé</i>						
KORIAN Charnay	2 Rue du 8 Mai 1945	71850 CHARNAY LES MACON	03.85.32.85.00 korian.charnay@groupe-korian.com	www.groupe-korian.com	32	

3 / GEM (GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE)


DPT	ORGANISME PARRAIN	ADRESSE	VILLE	TÉL./E.MAIL	SITE INTERNET
CÔTE-D'OR	<i>GEM Oxy'GEM</i>				
	MFB-SSAM Dijon	54 avenue du Lac	21000 Dijon	03.80.41.78.31/07.77.70.16.58 gemmutualistecl21@gmail.com	www.bourgogne-sante-services.com
DOUBS	<i>Ô Doux GEM</i>				
	AFTC BFC	3B rue Courbet	25300 PONTARLIER	03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr
HAUTE-SAÔNE	<i>Au Gray du GEM</i>				
	SAMSAH AFTC	22 rue Signard	70100 GRAY	03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr
	<i>Tous ensemble au GEM</i>				
	SAMSAH AFTC	24 place P. Renet	70000 VESOUL	03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr	www.aftc-bfc.fr
YONNE	<i>GEM de Lixy</i>				
	ACOR Centre de l'Orval	2 place de la Mairie	89140 LIXY	03.86.67.16.17 orval@wanadoo.fr	www.acor.fr



Ce livret a été réalisé par la Commission Régionale « Personnes cérébro-lésées »
du CREAI de Bourgogne-Franche-Comté.

Il vise à :

- favoriser l'information des personnes cérébro-lésées, de leurs familles et des professionnels,
- favoriser la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, médico-sociales et sociales d'établissements et de ville, au sein d'actions de proximité départementales,
- contribuer à la coordination par la concertation avec et entre les différents intervenants impliqués.



CENTRE RÉGIONAL D'ÉTUDES, D' ACTIONS ET D'INFORMATIONS
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

11 rue Jean Giono - 21000 DIJON
Tél : 03.80.28.84.40 - Fax : 03.80.28.84.41 - E-mail : creai@creaibfc.org
www.creaibfc.org

